

■ **Electricité Neuchâteloise S.A.**, à Corcelles-Cor-mondrèche (FOSC du 09.01.2002, p. 9). Procuration collective à deux a été conférée à Comte Pierre Benoît, de Romont (FR), à Broc, et Neuhaus Roger Simon, de Plaffeien, à Corpataux-Magnedens. Maire Pierre-André est maintenant domicilié à Neuchâtel.

Journal no 579 du 06.03.2002
(00380126 / CH-645.1.000.039-3)